

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 8
- Absents : 3

Date de convocation

22/02/2023

Date d'affichage

07/03/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 février 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT HUIT FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (18) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (8) :

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE
Emmanuelle WISSANG-GIRARD donne pouvoir à Emilie GOGAND
Christian LANIER donne pouvoir à Julien BOILLOT
Thomas VIGREUX donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Sandra BOUHESSEANE donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° B01/2023

Objet : Information sur les décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises.

Visas de la Préfecture pour les décisions suivantes :

Décision du Maire N° 2/2023

Objet : Objet : COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Suite à la consultation réalisée, Monsieur le Maire déclare adjudicataire la société APAVE (68000 MULHOUSE) dans le cadre du marché de coordination, sécurité et protection de la santé relatif aux travaux de réhabilitation de la maison des sports pour un montant de 3 080.00 € HT soit 3 696.00 € TTC.

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

